

Compte-rendu du Conseil d'Établissement
Mercredi 27 novembre 2019 (voté au CE du 06.02.2020)

Membres présents :

- Membres de droit représentant l'administration

- Monsieur Damien GANIER, Proviseur, Président du C.E.
- Monsieur Patrick COMOY, Conseiller de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France, excusé, remplacé par Monsieur TURELLIER Pierre-Yves, Attaché de coopération éducative
- Monsieur Nicolas MINEUR, Proviseur-adjoint
- Madame Florence PASQUIERS, Directrice Administrative et Financière
- Monsieur Guy RAPP, Directeur de l'Ecole primaire
- Monsieur Manolis ALISSAVAKIS, Directeur du lycée SH
- Monsieur Constantin BOUBOUKIS, Directeur du collège SH
- Madame Ioanna SAVVINIDOU, Directrice adjointe du lycée SH
- Madame Nora ATHANASIOU, Conseillère Principale d'éducation

- Personnalités invitées

- Madame Françoise DESCHAMPS, Conseillère Consulaire
- Madame Nelly MULLER, Conseillère Consulaire
- Madame Chantal PICHARLES, Conseillère Consulaire
- Monsieur Basile DELIVORIAS, Conseiller Consulaire
- Madame Céline PENDARIES, Consule Générale de France à Athènes
- Monsieur Jean-Jacques LASVALADAS, représentant des parents (APE-SF) membre honoraire
- Monsieur Alkiviadis LORANTOS, Vice-président du CVC SF
- Monsieur Amadou DIALLO, Vice-président CVL SH

- Membres élus représentant les personnels enseignants-d'éducation-ATOSS

- Madame Claire LEBON, représentante des enseignants du 1^{er} degré (SE-UNSA)
- Madame Suzanne YACOUB, représentante des enseignants du 1^{er} degré (SPESA)
- Madame Lise APELBAUM, représentant des enseignants du 1^{er} degré (FSU-SNUIPP)
- Madame Caroline CAPSALAS, représentante des enseignants du 2nd degré (SNES-FSU)
- Madame Sylvie GUILLON, représentante des enseignants du 2nd degré (SNES-FSU)
- Madame Céline REDON, représentante des enseignants du 2nd degré
- Madame Irène ANTONOPOULOU, représentante des enseignants de la section SH
- Monsieur Georges GEORGANTAS, représentant des enseignants de la section SH
- Madame Mélissa VASSILAKIS, représentante des personnels ATOSS
- Madame Alexandra OUSSOULTZOGLOU, représentante des personnels d'éducation

- Membres élus représentant les parents d'élèves-élèves

- Monsieur Gilles GAMBADE, représentant des parents (APE-SF)
- Monsieur Théofanis ANGELOPOULOS, représentant des parents (APE-SF), suppléant
- Monsieur Gérasimos MOLFESIS, représentant des parents (APE-SF)
- Madame Anne-Sophie VLACHOU-LAMBLIN, représentante des parents (APE-SF)
- Madame Nafsika PAPANIKOLAOU, représentante des parents (SH)
- Monsieur Georgios TSELENTIS, représentant des parents (SH)
- Monsieur Dimitri NELAI, représentant des élèves (SF-collège)
- Monsieur Jacques -Yves LASVALADAS, représentant des élèves (SF-lycée)

- Membres absents et excusés :

- Madame Hélène PAPATHANASSIOU, Directrice-adjointe du collège SH
- Mademoiselle Maria-Anna SPILIOTAKI, représentante des élèves (SH-lycée)
- Mademoiselle Nikolina KAKKOU, représentante des élèves (SH-collège)

Le quorum étant atteint, M. GANIER, Proviseur, déclare ouvert le 1er Conseil d'Etablissement de l'année scolaire 2019-2020 à 17h30.

Présentation de l'ordre du jour

1. Mise en place du conseil d'établissement 2019-2020
2. Approbation du Règlement Interne du CE (*Annexe 1*)
3. Désignation des membres des différents conseils et commissions (*Annexes 2-2bis*)
4. Approbation du PV du CE du 12 juin 2019 (*Annexe 3*)
5. Point sur la rentrée des classes
6. Tarifs des écolages 2020-2021
7. Budget 2020
8. Carte des emplois (vote)
9. Approbation des voyages scolaires
10. Autorisation pour les caméras
11. Questions diverses

1. Mise en place du conseil d'établissement

M. GANIER présente l'ensemble du CE, qui se réunit dans cette nouvelle configuration pour la première fois cette année.

Il les remercie de leur présence et de l'intérêt qu'ils manifestent pour l'école, par leur présence.

Il présente l'ordre du jour. Il leur souhaite des échanges et un travail fructueux et nomme un secrétaire de séance. Il s'agit de M. MINEUR qui s'est proposé et que M. GANIER remercie.

Remarque de Mme GUILLON : Y-a-t-il un délai de 48h pour les questions diverses ?

Oui c'est déjà le cas apparemment.

Mme PICHARLES : Qu'est-il prévu pour l'accueil des élèves à besoins spécifiques ?

Est-ce envisageable d'apporter plus de précisions sur ce sujet ?

M. GANIER évoque le sujet en précisant que c'est un des grands axes de travail de l'AEFE et par conséquent un axe de travail considérable pour le LFHED.

2. Approbation du règlement interne du Conseil d'Etablissement (annexe1)

Le règlement interne est ainsi approuvé à l'unanimité.

Abstention : 0/27 Vote pour : 27/27 Vote contre : 0/27

3. Installation des commissions

Voir les tableaux annexes avec la constitution des commissions (*annexe2*)

Diverses questions sur la composition des commissions :

Mme CAPSALAS rappelle une nouvelle fois que les enseignants demandent à être représentés au CA.

La demande sera remontée à l'AEFE.

Mme PICHARLES fait la même demande pour les conseillers consulaires.

La même réponse lui est faite.

M. ANGELOPOLOULOS fait remarquer qu'on n'est pas le suppléant d'une personne en particulier, ils sont pris dans l'ordre pour remplacer les absents.

Vérification des noms des membres de commissions du second degré par M. GANIER et rappel de la composition des commissions.

4. Approbation du compte-rendu du CE du 12/06/19 (annexe 3)

Mme PICHARLES fait remarquer qu'il y a 4 conseillers CONSULAIRES pas conseillers AEFÉ. La modification sera effectuée.

Une modification par mail a été demandée par M. PORTIER l'après-midi précédent le Conseil d'établissement ; cette modification est évoquée par Mme CAPSALAS. En raison de l'heure tardive de la demande, M. GANIER n'a pu la lire avant le CE.

Mme CAPSALAS en fait la lecture et les modifications sont acceptées, le précédent PV sera corrigé.

Question de M. Jacques-Yves LASVALADAS : c'est le prix Louis Guillou et non René, à corriger également.

Question soumise au vote :

Qui approuve le PV en l'état, avec les modifications demandées ?

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Abstention : 1/27

Vote pour : 26/27

Vote contre : 0/27

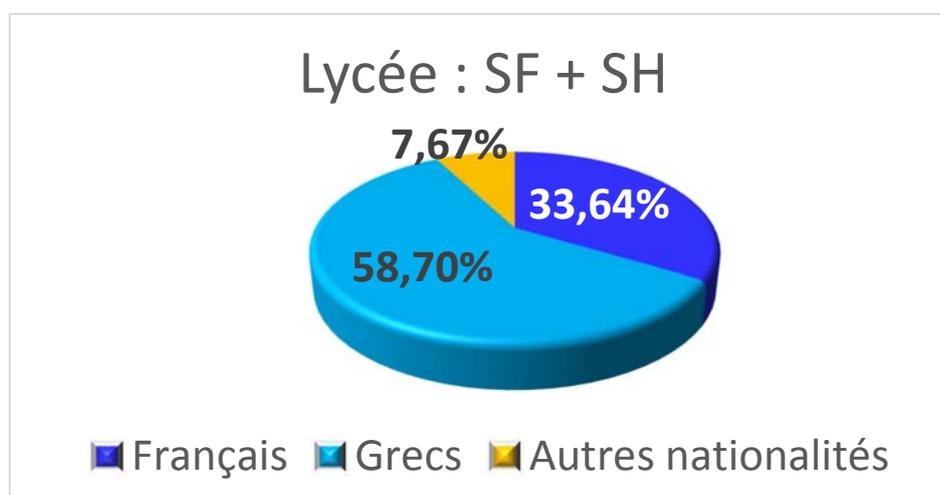
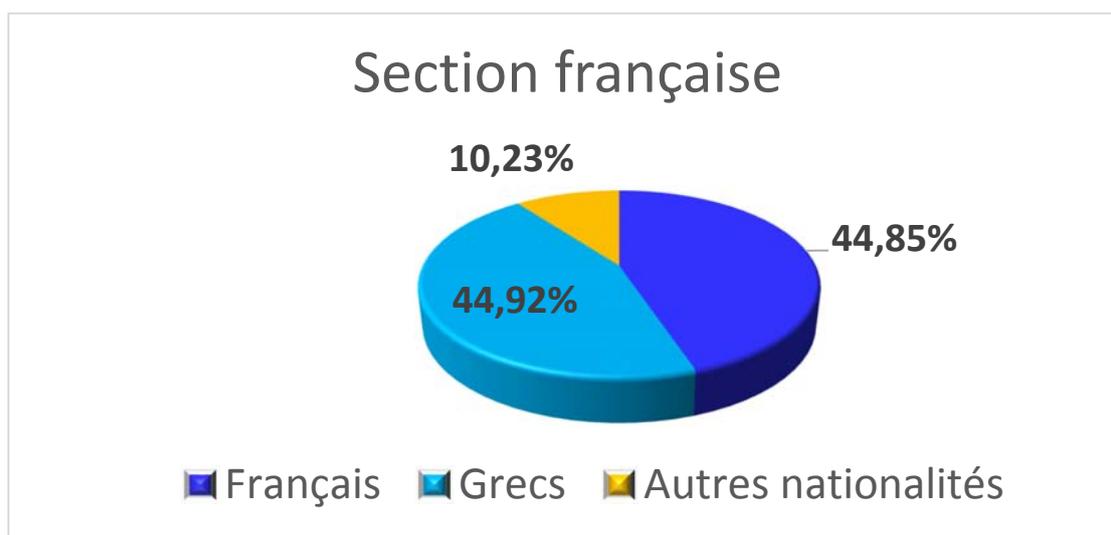
5. Point sur la rentrée des classes

	Maternelle	Primaire	Collège	Lycée	Total	
Français	40	93	47	38	218	614
Franco-...	43	147	129	77	396	
Grecs	32	203	149	81	465	617
Greco-...	14	61	39	38	152	
Autres nationalités	12	48	46	34	140	140
Sous total	141	552	410	268	1371	1371
Section hellénique			247	208	456	456
Total						1827

Commentaire de M. GANIER sur la composition des effectifs (Français ; franco-grecs ; greco-français...) : On remarque que l'effectif de la section française est composé à part égale d'une identité française et d'une identité grecque. Ce constat n'appelle aucune interprétation ; il est plutôt normal dans un établissement dont la dénomination annonce cette double identité et cette double culture.

Question de Mme REDON : les franco-grecs apparaissent deux fois ?

NON, les franco-grecs et greco-français ne sont comptabilisés qu'une seule fois.



Commentaire :

Pas de surprise pour un lycée franco hellénique : la présence des familles grecques va augmenter (c'est déjà le cas en maternelle et en primaire). A l'échelle de l'établissement la proportion de l'identité grecque augmente si l'on inclut la section hellénique. La représentation de l'identité française n'est plus que de 33,64 %. Cela explique aussi certaines réactions culturelles et attente du public vis-à-vis de l'établissement, de son organisation pédagogique et des rythmes scolaires.

STRUCTURE ECOLE PRIMAIRE

Niveau	Effectif	Nbre Div	Nbre moyen d'élèves/Classe
PS	22	2 PS/MS	25
MS	52	1 MS	24
GS	66	3	22 (EBp)
CP	116	6	19,3 (EBp)
CE1	96	4+1	22 (EBp)
CE2	107	4+1	24,5
CM1	115	4+1	25
CM2	117	4+1	25

M. RAPP, Directeur de l'Ecole primaire présente la structure de son service :

Une classe à double niveau en Petite section (PS) et Moyenne section (MS) de la maternelle. M. RAPP signale également la présence dans certaines classe d'Elèves à besoin particulier.

Il signale également une structure particulière CE1/CM1 et CE2/CM2 en primaire, classes à double niveaux également.

Elèves à besoins particuliers avec des Projets Personnalisés de Scolarisation (PPS) et assistés d'accompagnants à temps partiel et d'accompagnants à temps plein (7 en tout).

Question de M. Jacques-Yves LASVALADAS : Qu'est-ce qu'une classe à double niveau ?

Réponse de M. RAPP qui explique qu'en fonction d'effectifs trop faibles, on profite de deux effectifs sur deux niveaux différents pour faire une classe entière. L'enseignant doit alors pratiquer une pédagogie différenciée et adaptée aux deux groupes d'élèves au sein de sa classe. Il est vrai que ce système est méconnu en Grèce ; il permet en France de faire une économie de structure qui conduit aussi à une économie de coût de fonctionnement.

STRUCTURE SECONDAIRE SF

Niveau	Effectif	Nbre Div	Nbre moyen d'élève /Classe
6 ^{ème}	111	4	27,75
5 ^{ème}	109	4	27,25
4 ^{ème}	102	4	25,5
3 ^{ème}	98	4	24,5
2 ^{nde}	84	3	28
1 ^{ère}	101	4	25,25
Term	78	4	19,5
Total	683	27	

Des classes avec un effectif contenu et inférieur à 30 élèves, gage d'une plus grande disponibilité des enseignants et d'une individualisation du suivi des élèves.

Point sur la réforme du bac

Point sur la classe de TS très chargée.

Mme ATHANASIOU, CPE : La série ES en terminale a été dédoublée. C'est un choix de la direction car dans cette filière il est plus fréquent de trouver des élèves en difficulté contrairement à la série S ; Mme GUILLON confirme ce point et rappelle qu'il y a eu deux échecs au bac ES l'an dernier.

M. Jacques-Yves LASVALADAS souhaite préciser que certains élèves de S ont quand même du mal et des élèves peuvent être laissés de côté.

STRUCTURE SECONDAIRE SH

Niveau	Effectif	Nbre Div	Nbre/Classe
A/α Γυμνασίου	87	4	21,7
B/β Γυμνασίου	81	3	27
Γ/γ Γυμνασίου	79	3	26,3
A/α Λυκείου	74	4	18,5
B/β Λυκείου	73	3	24,3
Γ/γ Λυκείου	58	2	29

Il est à noter que les effectifs de la section hellénique sont en augmentation régulière notamment à l'entrée au collège. C'est encourageant mais le développement de la section hellénique va se heurter au problème d'espace et de salles de classe disponibles.

Divers points sur la préparation de rentrée :

M. GANIER signale que le poste diplomatique l'a contacté pour signaler l'arrivée possible d'élèves en provenance du Liban, compte tenu des événements sociaux qui ont cours actuellement dans ce pays.

Mme LEBON demande combien d'élèves seraient concernés.

M. GANIER répond que pour l'instant l'école primaire a été approchée pour des intentions ainsi que le niveau seconde mais ces démarches, si elles devaient se concrétiser, n'interviendraient qu'après les congés de Noël.

M. GANIER indique ensuite que dans la perspective de la préparation de rentrée une enquête sera adressée aux parents d'élèves de seconde et de première pour anticiper les structures de classes liées aux spécialités de la réforme du Bac 2021.

Il indique également qu'au cours de ces deux années de mise en place de la réforme au sein de la pédagogie il est inévitable que les organisations soient imparfaites. C'est l'expérience d'une année scolaire puis de l'autre qui permettra de tirer des enseignements sur l'organisation pédagogique.

Diverses remarques de l'assemblée concernant la fin des cours à 16h30 :

M. GAMBADE : il faut s'affranchir des Frontistirio qui ne doivent pas dicter nos besoins en organisation pédagogique.

Il faudra également travailler avec la compagnie de transport pour redéfinir les rotations en fonction de l'organisation pédagogique qui sera peut-être modifiée.

Mme LEBON rappelle qu'il y a beaucoup de contraintes au LFHED parce que l'école cumule plusieurs rythmes scolaires ;

Mme PAPANIKOLAOU rappelle qu'il faut préparer l'université grecque (concours) et que les Frontistirio sont culturellement ancrés dans cette préparation.

Mme SAVVINIDOU : le niveau pas suffisant ?

M. GANIER note que les familles demandent toujours à l'établissement de faire un effort sur ses horaires mais que jamais les Frontistirio ne s'adaptent à la complexité de l'organisation pédagogique de l'école. Il en est de même pour les activités extra scolaires comme les clubs sportifs.

M. ANGELOPOULOS rappelle que le problème des transports est aussi lié au fait qu'il n'y a qu'une école franco hellénique.

M. le Proviseur évoque ensuite le départ de deux enseignants qui quittent leur fonction dans l'établissement pour deux raisons différentes.

Le lycée a déjà trouvé des remplaçants.

POINT SUR LES TRAVAUX REALISES POUR LA RENTREE 2019 :

Couloirs et cages d'escalier porte 14 (carrelage et peinture)

Salles de classe rénovées (8) dont 6 en élémentaire et 2 en maternelle

Coffrage béton rénové sur et sous les fenêtres (rebords) (1ère partie)

Etanchéité du toit de la cantine

Au CDI, sols et peinture.

Différentes questions concernant les travaux :

M. Jacques-Yves LASVALADAS : trous dans le sol de la salle 219 et le régulateur de chauffage parfois trop étouffant.

M. GANIER répond que le sol dégradé sera noté et transmis aux agents techniques. Quant au chauffage, le lycée ne dispose pas actuellement de sous-station permettant de réguler de façon uniforme la chaleur diffusée dans toutes les salles. Il y a donc une partie du réseau qui est chaude et l'autre qu'il l'est moins.

De nouvelles climatisations ont été installées

Grilles de protection façade, préau maternelle, stores électriques en salle d'arts plastiques

Rénovation de certaines canalisations, peinture des bancs et tables sur la terrasse.

Installation projecteurs dans le hall pour les activités théâtre

Nouvelles rampes

Mme PASQUIERS remercie M. Gérard VOGEL pour l'ensemble des travaux réalisés pendant les vacances.

Mme LEBON demande quand l'embauche d'un technicien prévue sera effective.

Mme PASQUIERS répond que des entretiens auront lieu avant Noël pour un début de contrat en janvier.

Les AES

M. RAPP indique qu'il est tout à fait satisfait de l'offre des activités extra-scolaire qui s'est encore élargie. Il souligne et remercie l'excellent travail de Mme Efi YACOUB dans l'organisation de ces activités et rappelle que 600 élèves sont inscrits environ.

6. Tarifs des écolages 2020/2021 (annexe 4)

Mme PASQUIERS, DAF, présente tout d'abord les tarifs pour la période de septembre 2020 à juin 2021.

Ces tarifs seront présentés et votés en Conseil d'Administration prévu le 2 décembre. Mme PASQUIERS explique que suite à une réunion courant octobre avec les associations de parents d'élèves (APE) où plusieurs simulations ont été présentées, un accord pour une augmentation de 1.5% des frais d'écolage du CM2 jusqu'à la terminale a été décidé. Nos tarifs augmentent car les charges s'accroissent, notamment la masse salariale (Augmentation de salaires et ancienneté). La même augmentation est proposée pour la SF et pour la SH. Pour les classes de la moyenne section au CM2, le montant des frais de scolarité reste le même depuis 6 ans. Les frais de scolarité de la petite section ont été augmentés de 5%. Cette augmentation de 1.5% s'applique aussi aux transports. Un abattement de 15% s'applique aux familles de 4 enfants et pour celles qui scolarisent des triplés.

Le Chroniko reste offert à chaque famille sans coût supplémentaire ainsi que les photos.

Mme PASQUIERS précise que 42% des salaires des enseignants résidents sont reversés à l'AEFE par le budget de l'établissement ainsi que l'ISVL (Indemnité spécifique de vie locale) et les heures supplémentaires en totalité.

7. Budget 2020

Mme PASQUIERS présente le budget à l'aide d'un Powerpoint qui reprend les éléments détaillés dans le rapport d'opportunité et envoyés au préalable aux membres du CE. Elle explique au conseil les grandes lignes du budget et les règles qui président à son élaboration.

Service général : tout ce qui permet de fonctionner

Recettes : 8 116 255.21€

Dépenses : 8 457 257.47€

Services spéciaux : Restauration, transport scolaires, examens, section hellénique

Le budget des services spéciaux est toujours présenté à l'équilibre.

Recettes/Dépenses : 5 651 971.74€

Il existe des reversements entre ces deux services.

Pour la partie Investissements, des travaux de sécurité sont prévus ainsi que la rénovation des bâtiments et du matériel informatique.

M. ANGELOPOULOS note que pour maintenir le niveau de qualité de l'enseignement il faut garder un taux important des enseignants titulaires du CAPES. Mme PASQUIERS annonce que les salaires des recrutés locaux (hors loi 682) seront augmentés de 4%, ce qui représente un surcoût pour l'établissement de 110000€, la totalité de la masse salariale augmentant de 300000€ (hors section hellénique), en raison des embauches, du GVT et de l'augmentation des salaires et les services effectués en première et en terminale seront pondérés. Ces pondérations existaient déjà mais uniquement pour les résidents. La prime de professeur principal pour les enseignants relevant de la loi 682 passera à 120€ sur 10 mois.

Mme Antonopoulou clarifie l'évolution de salaires des professeurs de la loi 682.

Concernant la prise en charge de la sécurité sociale pour les enseignants venant de France, il leur appartiendra de remplir le formulaire européen E104 qui leur permettra la continuation de leurs droits à la sécurité sociale française en attendant de pouvoir bénéficier de la sécurité sociale grecque.

Mme REDON demande pourquoi les personnels en CDD doivent payer les frais de scolarité, Mme PASQUIERS explique que c'est le statut de personnel en CDI qui déclenche l'exonération. Ce statut peut être discuté avec les représentants, mais l'établissement se doit de contrôler ses dépenses et ses exonérations.

Au total le budget, (section fonctionnement et section investissement confondues) s'élève à 14 434 940.05€ de dépenses et 14 245 703.73€ de recettes. Pour équilibrer le budget, un prélèvement sur les fonds de réserve de 189 236.32€ est proposé. L'augmentation des salaires de 4% représente un surcoût pour l'établissement de 300 000€.

Actuellement le fonds de réserves de l'établissement hors provisions s'élève à 1 842 286.87€.

Mme PASQUIERS remercie l'équipe de l'intendance qui a contribué à l'élaboration de ce budget.

8. Carte des emplois

- Création d'un poste de Sciences physiques EEMCP2 expatrié :
Abstention : 0/27 Vote pour : 27/27 Vote contre : 0/27
- Maintien du poste de PE
Abstention : 1/27 Vote pour : 26/27 Vote contre : 0/27
- Maintien du poste d'Histoire-Géographie
Abstention : 0/27 Vote pour : 27/27 Vote contre : 0/27

M. GANIER précise que l'AEFE paye 58% du salaire des résidents. Il évoque la possibilité de profiler le poste d'histoire-géographie OIB.

Mme REDON demande pourquoi l'AEFE a supprimé le poste d'expatrié en Sciences Physiques pour le recréer l'année d'après.

M. GANIER explique que l'Etat a reversé récemment 25 millions à l'AEFE en 2019 suite aux annonces présidentielle et que l'Agence en profite pour réinstaller des postes qu'elle avait dû supprimer pour des raisons budgétaires. Cette manne financière donnée à l'AEFE ne sera en revanche pas entièrement consacrée à des créations de poste car l'Agence doit aussi se restructurer. Cependant un EEMCP2 n'assurant que 7 heures de cours, il y aura toujours des besoins pour les enseignants en place.

Le syndicat SNES souhaite en profiter pour faire des demandes de créations de postes de résidents.

M. GANIER répond que ce retournement de situation est déjà une bonne nouvelle et qu'il faut savoir se contenter d'une telle annonce dans un contexte de ressources humaines qui n'est pas entièrement favorable.

9. Programme des voyages scolaires (annexe 5)

Le tableau présente les voyages, les échanges, les voyages des classes et les voyages liés à des projets spécifiques.

Le tableau est projeté et commenté.

Mme LEBON fait remarquer que certains voyages, notamment en EPS, sont très chers.

M. GANIER répond que l'AEFE incite les établissements à faire vivre les projets du réseau et qu'Athènes est un établissement phare, précurseur et très dynamique dans ce domaine, et reconnu comme tel. Il faut savoir profiter du rayonnement et de la lisibilité que nous apportent ces événements du réseau pour être conforté et soutenu dans notre politique de développement. Il pourra être fait appel à des sponsors pour financer ces voyages. Ces voyages seront financés par des familles volontaires et qui décideront en connaissance de cause.

Le programme des voyages est proposé au vote. Il est adopté à l'unanimité.

Abstention : 0/27 Vote pour : 27/27 Vote contre : 0/27

10. Autorisation pour les caméras (annexe 6)

Ce vote est symbolique et a pour objet de s'assurer que les caméras ne sont pas dirigées vers l'intérieur et que les enregistrements sont supprimés dans les délais prévus. Ce vote est obligatoire pour le RGPD. Mme PASQUIERS précise que les caméras ne filment que la porte et pas l'extérieur de l'établissement.

Abstention : 1/27

Vote pour : 19/27

Vote contre : 7/27

11. Questions diverses

Admission en non-valeur :

Mme PASQUIERS informe les membres du CE qu'elle a reçu un certificat d'irrecouvrabilité pour un montant de 11 693.79€. Elle propose donc de passer ce montant en non-valeur.

Le SNES souhaite que le Conseil d'Etablissement prenne conscience de l'inquiétude des enseignants face aux démissions de 2 collègues au cours du premier trimestre. Ils pensent que ces démissions ont un rapport avec le niveau des salaires des personnels sous contrat local. L'augmentation de salaire de 4% n'est peut-être pas suffisante pour les faire rester dans l'établissement.

M. GANIER répond que l'un des professeurs qui démissionne rejoint son épouse avec un emploi. Pour l'autre enseignant, il s'agit d'une interrogation sur le métier et sur son orientation professionnelle, le facteur rémunération n'est donc pas la seule cause de la démission de l'enseignant.

M. GANIER clôt la séance à 21h05 en remerciant chacun de ses contributions et invite les membres du CE à une petite collation.

PV rédigé par M. MINEUR, Proviseur-Adjoint.

Le secrétaire de séance

Nicolas MINEUR

Le Proviseur, Président du CE

Damien GANIER